

LE CIE

CONTRAT INITIATIVE EMPLOI JEUNES

J'ai moins de 26 ans*

Et trouver un emploi, pour moi, ce n'est pas évident !

Je ne sais pas par où commencer, je n'ai pas de diplôme, pas de réseau,...

Le Contrat Initiative Emploi est fait pour moi ! Je m'adresse à Pôle emploi, ma mission locale la plus proche ou Cap emploi pour savoir si je suis concerné !

C'est quoi le CIE ?

C'est un CDI ou un CDD de 6 mois ou plus dans le secteur marchand 20h /semaine minimum et un salaire au moins égal au SMIC

Le secteur marchand, c'est une entreprise dont le but est de vendre des produits ou des services.

Mais quelle différence avec un contrat normal alors ?

En CIE, vous êtes accompagné ! Vous avez un tuteur en entreprise pour vous guider.

Vous pouvez aussi vous tourner vers moi, votre conseillère référente, tout au long du parcours, quels que soient vos besoins ou vos questions.

Ok, mais pourquoi une entreprise me prendrait alors que je n'ai pas vraiment de diplôme ?

Parce qu'elle a envie de vous faire confiance et de s'engager pour l'insertion des jeunes.

En CIE, votre employeur vous aidera à acquérir ou développer votre expérience professionnelle et de nouvelles compétences.

N'hésitez pas à parler du CIE dès vos premiers contacts avec l'entreprise auprès de laquelle vous postulez.

Au-delà de la fierté de vous soutenir, l'employeur sera lui-même soutenu par une aide financière de l'État s'il vous embauche.

* Ou moins de 30 ans et en situation de handicap

Retrouvez toute l'actualité de Pôle emploi sur

@ pole-emploi.fr

@poleemploi

@pole_emploi

@poleemploi

in Pôle emploi